

# 29<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DU VALLESPIR

Vendredi 15 Juin - Samedi 16 et Dimanche 17 Juin 2018

Le Rallye du Vallespir est inscrit en catégorie CPEA.

## REGLEMENT PARTICULIER

### PROGRAMME - HORAIRES

**Parution du règlement et ouverture des engagements** : lundi 2 Avril 2018.....

**Clôture des engagements** : lundi 4 Juin 2018 à MINUIT (cachet de la poste faisant foi).....

**Parution du road-book** : Samedi 9 Juin 2018 .....

**Dates et heures des reconnaissances** :

✓ Samedi 9 Juin .....de 9 h à 12 h et de 14 h à 21 h

✓ Dimanche 10 Juin ..... de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

✓ Jeudi 14 Juin .....de 9 h à 12 h et de 14 h à 21 h

✓ Vendredi 15 Juin .....de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

**Vérifications administratives** :

✓ Vendredi 15 Juin de 17 h 30 à 20 h 00 à AMELIE LES BAINS au « Stade municipal ».

✓ Samedi 16 Juin de 7 h 00 à 9 h 50 à AMELIE LES BAINS au « Stade municipal ».

**Vérifications techniques** :

✓ Vendredi 15 Juin de 18 h 00 à 20 h 30 à AMELIE LES BAINS « Avenue du Vallespir ».

✓ Samedi 16 Juin de 7 h 30 à 10 h 00 à AMELIE LES BAINS « Avenue du Vallespir ».

**A l'issue des vérifications, les voitures seront placées en parc Place de la Sardane à AMELIE LES BAINS.**

**1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs** : Samedi 16 Juin à 9 h 00 à AMELIE LES BAINS « Espace méditerranée ».

**Publication des équipages admis au départ** : Samedi 16 Juin à 10 h 30 à AMELIE LES BAINS « Place de la Sardane ».

**Publication des heures et ordres de départ** : Samedi 16 Juin à 11 h 00 à AMELIE LES BAINS « Place de la Sardane ».

**Départ de la 1<sup>ère</sup> étape** : Samedi 16 Juin à 13 h 00 à AMELIE LES BAINS « Place de la Sardane ».

**Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape** : Samedi 16 Juin à partir de 23 heures 18 à AMELIE LES BAINS « Place de la Sardane ».

**Publication des résultats partiels et ordre de départ de la 2<sup>ème</sup> étape** : Samedi 16 Juin à 24 h 00, à AMELIE LES BAINS, « Place de la sardane ».

**Départ de la 2<sup>ème</sup> étape** : Dimanche 16 Juin à 8 heures 30 à AMELIE LES BAINS « Place de la Sardane ».

**Arrivée Finale**: Dimanche 17 Juin à partir de 14 heures 39.

**Publication des résultats provisoires du rallye** : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

**Remise des Prix** : Dimanche 17 Juin sur le podium à l'issue de l'arrivée du dernier équipage encore en course, sous réserve des autorisations préfectorales requises imposées par le plan VIGIPIRATE.

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ASAC 66 en qualité d'organisateur administratif et l'Association Vallespir Rallye 66 en qualité d'organisateur technique, organisent un rallye national, à participation étrangères autorisées dénommé :

### 29<sup>ème</sup> RALLYE DU VALLESPIR

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA sous le numéro 196 en date du 13 mars 2018 et de la ligue Occitanie-Méditerranée sous le numéro R4/2018 le 6 mars 2018.

#### *Comité d'Organisation*

---

Présidents : Virginie MATAS - Marc DI FRANCESCO

Président délégué : Alain DESSENS

Membres : Mesdames et Messieurs les bénévoles du VALLESPIR RALLYE 66, Mesdames et Messieurs les commissaires de l'ASAC 66.

Secrétariat du Rallye, Adresse : VALLESPIR RALLYE 66 Chez Madame Virginie MATAS, 9, Espace Méditerranée à PERPIGNAN (66000) ;

Téléphone : 06.27.33.23.26 / 06.03.04.27.69 .....

Permanence du Rallye : VALLESPIR RALLYE 66 Chez Madame Virginie MATAS, 9, Espace Méditerranée à PERPIGNAN (66000) ;

Téléphone : 06.27.33.23.26 / 06.03.04.27.69.....

Affichage officiel : « Place de la Sardane », à proximité du parc fermé. Un panneau d'affichage pourra être installé à proximité du CH d'entrée du Parc d'Assistance.

#### *Organisateur technique*

---

Nom : **VALLESPIR RALLYE 66**

Adresse : 35, Quai Georges Bosch à AMELIE LES BAINS (66110).

#### **1.1P. OFFICIELS**

Observateur comité : Ligue Occitanie Méditerranée

Commissaires Sportifs : Président : Jacques PAOLI.....(Licence N° 2692/0805)

Membres : Claude MARY .....(Licence N°1622/0805)

Jean-François PASCAL.....(Licence N°2806/0801)

Secrétaire du collège : Michèle BASCOU.....(Licence N°149759/0808)

Directeur de Course : Pascal BATTE .....

Directeur de course Adjoint ES : Nathalie CHANTAGREL.....(Licence N°9549/0801)

Nicolas BALDIT.....(Licence N°134045/0801)

Directeur de course délégué aux ES : Marc CIER.....(Licence N° 2942/0706)

Marcel DEVAUX.....(Licence N°205808/0809)

Evelyne ROL.....(Licence : 40773/0801)

Directeur de course Délégué Rallye 2 : Michel CAMMAN.....(Licence N° 1465/0816)

Médecin Chef : ADAMU .....

Commissaires Technique responsable : Jean-Michel OTTAVI..... (Licence N° 1534/0816)

Commissaires Techniques : Yves PERIE (Licence N°54790/0909), Sylvie DALPAOS (Licence N° 233751/0507), Marcel CERDAN (Licence N°19463/0816), Tony SPINELLI (Licence N°40858/0816) Christian ROCCA (Licence N°7944/0804)

Commissaire Technique Rallye 2 : Jean-Michel OTTAVI .....(Licence N° 1534/0816)

Chargés des relations avec la presse : Marc DI FRANCESCO .....

Juges de faits : Véronique CARBOU .....(Licence N°119788/0809)  
Pierre CHARDOUNAUD.....

Directeur de course délégué au véhicule BBR : Elizabeth LABATUT.....

Info sono : Jean-François BOIX (Licence N°147726/0816) et Bruno GAMMELIN (Licence N°191255/0816)

Directeur de course délégué au véhicule 00 : Patrick VAUDOUR.....

Délégué au véhicule damier : Françoise DEVIN .....

Directeur de course délégué au parc de regroupement : Thierry LE FOL (Licence N°58387 /0809).

Organisateur technique : Association VALLESPIR RALLYE 66.....

Chargé des Relations avec les Concurrents : Responsable : Jean-Christophe LEROY (Licence N°5492/0724).

Sébastien ROL.....(Licence N°44492/0511)

Jean BOUYCHOU..... (Licence N°19458/0816)

Délégué de l'organisateur Technique : René LAFON.....(Licence N° 38126/0816)

Chargé des Relations avec les Commissaires : Virginie MATAS... .. (Licence N° 113132/0816)

Chargé des vérifications administratives : Alain BLANC (Licence N° 2538/0816) et Jeanne COMMES (Licence N°232253/0816).

Délégué RTS : Ligue Occitanie Méditerranée.....

Chargé du contrôle de la publicité : Jean-Pierre BOBO.....(Licence N°25315/0816)

**ES 1/3/5 Palalda -> Col Xatard (18,78 kms)**

**Nombre de postes de commissaires** : 20 .....

**Nombre d'extincteurs par poste** : 1 .....

**Nombre de commissaires** : 29 .....

**Nombre d'ambulance (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale)** : 2 .....

**ES 2/4/6 Oms -> Céret (9,5 kms)**

**Nombre de postes de commissaires** : 12 .....

**Nombre d'extincteurs par poste** : 1.....

**Nombre de commissaires** : 20 .....

**Nombre d'ambulance (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale)** : 1 .....

**ES 7/9 Corsavy -> Le Tech (15,78 kms)**

**Nombre de postes de commissaires** : 16 .....

**Nombre d'extincteurs par poste** : 1.....

**Nombre de commissaires** : 24 .....

**Nombre d'ambulance (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale)** : 2 .....

**ES 8/10 Le Pont -> La Forge (6,84 kms)**

**Nombre de postes de commissaires** : 9 .....

**Nombre d'extincteurs par poste** : 1.....

**Nombre de commissaires** : 16 .....

**Nombre d'ambulance (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale)** : 1 .....

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 29<sup>ème</sup> Rallye du VALLESPIR compte pour :

La coupe de France des Rallyes 2018 coefficient 3

Le championnat 2018 du comité de la Ligue Occitanie Méditerranée.

Le Rallye du VALLESPIR est inscrit en **Compétition à participation Etrangère Autorisée**.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les horaires des vérifications administratives seront communiqués aux équipages engagés lors du retrait des road-books.

Les vérifications finales seront effectuées au : **GARAGE PERES sis à ARLES SUR TECH (66150), Route Nationale.**

Taux de main d'œuvre : 60 euros TTC.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES**

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.2 P.** Toute personne qui désire participer au 29<sup>ème</sup> rallye du VALLESPIR doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 4 Juin 2018 à MINUIT** .....

**3.1.3 P.** Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

**3.1.4 P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **480 Euros** (15 euros de réduction pour chaque membre licencié de l'ASAC 66).
- Equipage complet de l'ASAC 66 : **450 Euros**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : .....960 € (x 2)

**3.1.5 P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, ainsi que de la photocopie des permis de conduire et des licences pilote et copilote.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de **VALLESPIR RALLYE 66**.

Pour les pilotes étrangers, il ne sera accepté que des espèces lors des vérifications administratives.

**IMPORTANT** : Les demandes d'engagement devront être dument remplies et envoyées à l'adresse suivante : VALLESPIR RALLYE 66 Chez Mme Virginie MATAS 9, Espace Méditerranée à 66000 PERPIGNAN plus mail (rallyeduvallespir@gmail.com)

### **3.1.6 P. TRANSPONDEURS**

Lors du rallye, chaque voiture sera équipée d'un transpondeur fourni par la société LC CHRONO.

Lors de la remise du transpondeur, il sera demandé à l'équipage un chèque de caution de 100 euros à libeller à l'ordre de VR 66.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1 P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance ne sera autorisée que dans le parc prévu à cet effet.

### **4.2 P. LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIECES**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

### **5.1 P.**

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520x110) à sa position d'origine est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas, il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

**A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation d'origine (520 x 110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.**

L'absence de cette plaque entrainera des pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des Rallyes 2018.

La publicité collective obligatoire et la publicité optionnelle seront communiquées par un additif au présent règlement particulier remis lors des vérifications administratives.

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le Rallye du VALLESPIR représente un parcours de 296 kms.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 130 kms.

Les itinéraires et les horaires seront distribués aux concurrents régulièrement engagés lors de l'ouverture des reconnaissances le samedi 9 Juin à partir de 9 heures :

**BRASSERIE « EL CLAVEIL », à AMELIE LES BAINS (En face du parking du supermarché LEADER PRICE).**

#### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P.** Les horaires de reconnaissance auront lieu aux heures et dates prévues dans le paragraphe « programme » du présent règlement. Dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter le code de la route lors des reconnaissances et ne pourront réaliser que 3 passages maximum par épreuves spéciales.

#### **Seront remis lors du retrait de l'itinéraire :**

- Un autocollant « reconnaissance » à apposer sur le pare-brise côté droit du véhicule.
- Deux (2) adhésifs jaune fluo portant le N° de reconnaissance à apposer obligatoirement sur les vitres latérales arrières du véhicule de reconnaissance.
- Un (1) adhésif jaune fluo portant le N° de reconnaissance à apposer obligatoirement sur la vitre arrière du véhicule de reconnaissance.

Le non-respect de cette obligation pourra être constaté par l'organisation qui soumettra l'infraction au Collège des Commissaires sportifs, les sanctions peuvent aller de la pénalité jusqu'à l'exclusion du rallye.

**Limitation de vitesse** : 30 kms/h en agglomération- 60 kms/h sur les épreuves spéciales.

## **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

### **7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble ORANGE.
- Chef de poste : Chasuble ORANGE « CHEF DE POSTE ».
- Directeur ES et CRAC: Chasuble ROUGE « DIRECTEUR DE COURSE ou RELATIONS CONCURRENTS».

### **7.3.16 P. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2**

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors de course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié par écrit\* à un Charge des Relations Avec les Concurrents (à l'aide du document figurant sans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye.

- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.

\*NB : Les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via le Directeur de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors de course ont été prononcées, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- Pour chaque épreuve spéciale non terminée ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes.
- Pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.

Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par Le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- Pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA.
- Pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces (non cumulables)

**Scratch** : 1<sup>ier</sup> : 900 Euros, 2<sup>nd</sup> : 600 Euros, 3<sup>ième</sup> : 400 Euros, 4<sup>ième</sup> : 200 Euros.

**Classe** :

- De 1 à 5 partants : **1<sup>ier</sup>** : 240 Euros, **2<sup>nd</sup>** : 120 Euros.
- De 6 à 10 partants : **1<sup>ier</sup>** : 480 Euros, **2<sup>nd</sup>** : 240 Euros ; **3<sup>ième</sup>** : 120 Euros.
- Plus de 10 partants : **1<sup>ier</sup>** : 480 Euros ; **2<sup>nd</sup>** : 240 Euros ; **3<sup>ième</sup>** : 160 Euros ; **4<sup>ième</sup>** : 60 Euros.
- Plus de 20 partants : **1<sup>ier</sup>** : 480 Euros ; **2<sup>nd</sup>** : 300 Euros ; **3<sup>ième</sup>** : 200 Euros ; **4<sup>ième</sup>** : 100 Euros et le **5<sup>ième</sup>** : 70 euros.

**Classement féminin** : **1<sup>ier</sup>** : 480 Euros (50 % si moins de 3 partantes).

**Coupes** : De nombreuses coupes récompenseront les concurrents et les commissaires.

#### **La remise des prix :**

La remise des prix aura lieu le dimanche 17 Juin sur le podium à l'issue de l'arrivée du dernier équipage encore en course, sous réserve des autorisations préfectorales requises imposées par le plan VIGIPIRATE.

Dans la mesure où le début de la remise des prix a lieu le jour même de l'arrivée du Rallye, les pilotes classés qui bénéficieront d'un prix et qui ne se présenteraient pas, perdraient le bénéfice de leurs prix.

Les chèques seront envoyés, par courrier, dès le lendemain de la remise des prix.